

la Grenette. Pour que ce percement eût son effet entier, il fallait la seconde percée, de la place Saint-Nizier à la place Saint-Pierre, au travers de ces rues sordides : la rue Roland, la rue des Boitiers, etc.

C'est ce que la ville s'était engagée à exécuter dans le délai d'un an. Mais, par un traité en date du 18 janvier 1847, approuvé par ordonnance royale du 18 février 1848, cette seconde opération fut dévolue aux mêmes entrepreneurs.

Soit que Poncet voulut avoir ses coudées plus franches (ni Savoye ni lui n'étaient dépourvus d'angles), soit pour toute autre raison, il proposa à Savoye une indemnité pour qu'il se retirât.

Savoye accepta et il eut à se féliciter de l'avoir fait, les événements politiques ayant empêché cette seconde partie d'être fructueuse.

\*  
\* \*

L'état révolutionnaire suspendit forcément l'exécution du projet, qui se réalisa enfin lorsque des jours moins troublés furent revenus. Mais le temps n'était pas aux spéculations immobilières. Il existait des inquiétudes politiques. Bref, Poncet n'ayant pas revendu ses terrains, dut s'arrêter au parti de construire presque tout lui-même. Les locaux se louèrent médiocrement, notamment tout ce qui était sur la petite rue Longue, aujourd'hui rue Pléney. Ce n'est qu'après longues années que ces maisons ont donné leur plein revenu.

\*  
\* \*

L'expropriation s'était accomplie toujours sous l'empire de la loi de 1841. Il en résulta une nouvelle disparate. Dans la Petite rue Longue, du côté d'orient et à l'angle de la grande rue Longue, il ne resta à Poncet qu'un ruban de terrain de 2 mètres à peine de largeur. Il dut y construire un placard, selon la pittoresque expression lyonnaise, qui n'avait qu'un étage et où un zingueur du nom de Mary, que faisait beaucoup travailler Poncet, eut longtemps un petit magasin. L'espoir de Poncet était que le propriétaire voisin rebâtirait et deviendrait acquéreur de ce petit coin, qui lui donnerait une façade sur la Petite rue Longue. Il se promettait de tirer